

**SEANCE DU 09 AVRIL 2018**

**DELIBERATION N° 12**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 23

Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

**Objet : Organisation  
d'une  
représentation de  
théâtre «36<sup>ème</sup>  
dessous » – Fixation  
des tarifs**

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J. DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, S. PUYO, M. LORDON, G. ELGART, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DARRIGADE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), P. ACEDO (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), Guy MOSCHETTI (pouvoir à J. BONNOME), Aude LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUFOUR), JM BAGNERES PEDEBOSCQ (pouvoir à A. VALOT), MJ ESPIAUBE (pouvoir à J. DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : L. DARRIBEROUGE

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, expose au Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par le Collectif des victimes de Fertiladour en vue d'accueillir une représentation théâtrale sur les conséquences humaines et environnementales de cette pollution.

Dès lors, pleinement concernée par le site, la Commune a répondu favorablement à cette sollicitation en organisant le 8 juin prochain la représentation théâtrale intitulée « 36<sup>ème</sup> dessous » de la Compagnie « Si et seulement si » à la salle Apollo.

Celle-ci sera également suivie par un débat.

Madame Marie José ROQUES précise que le scénario a été écrit par une sociologue, Odile MACCHI, qui a fait un travail important de recherches afin de restituer cette histoire devenue tragiquement banale.

La pièce a été jouée dès 2016 dans trois Régions de France (Epernay, Troyes, Sedan).

A l'occasion de cette représentation, une billetterie va être mise en place dans le cadre de la régie de recettes « billetterie spectacles » créée à cet effet.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des entrées comme suit :

- . Tarif unique : 8 €
- . Gratuité pour les moins de 18 ans (sur présentation d'un justificatif).

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . fixe les tarifs des entrées du spectacle «36<sup>ème</sup> dessous» comme suit :
- . Tarif unique : 8 €
- . Gratuité pour les moins de 18 ans (sur présentation d'un justificatif).
- . dit que les droits d'entrée seront encaissés dans le cadre de la régie de recettes « billetterie spectacles ».

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 10 avril 2018  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2018